

*Initiatives ministérielles*

recherche de nouveaux objectifs précis et de nouvelles politiques rigoureuses pour ce ministère et, pour cela, s'en tenir à deux critères: la sécurité de la société canadienne et les besoins économiques de notre pays.

La politique d'immigration actuelle du gouvernement autorisera cette année, la venue au Canada de 250 000 nouveaux immigrants, soit à peu près 1 p. 100 de la population canadienne. Où est la justification de ce nombre? Quelle en est la justification économique? Le ministre persiste à dire que ce nombre a été fixé à la suite de consultations d'une envergure sans précédent qui ont donné lieu à une participation jamais vue. Quelles consultations? Qui y a participé? Quels points de vue ont été acceptés?

Je vais vous parler de la méthode de consultation du gouvernement. En fait, le gouvernement a consulté essentiellement des groupes d'intérêts spéciaux, en particulier ceux qui ont un intérêt direct, dans la plupart des cas de nature financière, dans le maintien d'un processus d'immigration complexe, coûteux et lent.

Ainsi, on estime que le traitement du dossier d'un réfugié coûte entre 30 000 \$ et 50 000 \$. Croyez-vous que les avocats de l'immigration, qui sont consultés abondamment dans le cadre du processus de consultation prolongé du ministre, soient d'accord pour rationaliser le processus décisionnel? Jamais de la vie!

Qu'a-t-on fait des résultats des sondages? Des opinions des simples Canadiens? Nous avons pu en prendre connaissance régulièrement. Les sondages effectués depuis quelques années montrent qu'une majorité de Canadiens croient qu'il faudrait réduire l'immigration, en particulier en période de difficultés.

Or, on préfère, au point de vue des Canadiens, celui des groupes d'intérêts spéciaux et leurs programmes. Encore une fois, la politique d'accroissement de l'immigration que préconise le gouvernement contredit son infâme livre rouge, qui dit que la population est irritée par les gouvernements qui ne la consultent pas et ne tiennent pas compte de ses opinions. Le mot-clé est «population».

Curieusement, cela fait contraste avec le placard publié par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et distribué plus tôt cette année, où l'on demande de participer aux consultations qui seraient en cours à l'heure actuelle. On y dit ceci: «Il est également important que vous et votre groupe fassiez parvenir des renseignements au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.» Vous noterez l'expression «vous et votre groupe». Remarquez que la demande de mémoires écrits devant être présentés au groupe de travail sur les consultations ne s'adresse pas à des personnes, mais plutôt à des groupes.

Qu'est-il advenu de la promesse du gouvernement de consulter les gens sur les questions importantes? En quoi remplit-il la promesse qu'il avait faite dans le livre rouge? Elle n'a pas été respectée et ne le sera pas, car le gouvernement, tout comme les conservateurs, ne s'intéresse tout simplement pas à ce que les Canadiens ordinaires ont à dire.

Sur les 250 000 immigrants arrivés au Canada cette année, seulement 18 p. 100 seront évalués en fonction des avantages

économiques qu'ils pourraient rapporter au Canada, de sorte que le niveau de compétence et d'instruction des immigrants par rapport aux citoyens canadiens a diminué au cours des années. Or, le livre rouge, qui relève de la fiction, fait référence à une politique d'immigration qui tient compte des besoins économiques et de notre capacité d'absorber des immigrants et de les aider à s'installer.

Ces promesses électorales des libéraux contredisent carrément leur politique actuelle fixant le plafond à 1 p. 100 et celle qui veut que seulement 18 p. 100 des immigrants soient évalués en fonction des avantages économiques qu'ils pourraient rapporter au Canada. Comment notre politique actuelle d'immigration répond-elle aux besoins économiques du Canada ou à notre capacité d'aider les immigrants à s'établir? Elle n'y répond pas.

Maintenant, en réponse à des pressions répétées, le gouvernement présente un projet de loi qui vise une révision complète du fonctionnement de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Toutefois, en dépit de ces quelques modifications mineures, on craint que la commission ne continue à accumuler un énorme arriéré de dossiers et qu'elle ne mette en danger la sécurité des Canadiens en ne prenant pas les mesures qui s'imposent pour expulser les criminels. Le 22 juin 1992, l'actuel ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, alors qu'il était dans l'opposition, a commenté le système de renvoi et déploré le fait que, même une fois leur demande refusée, certaines personnes n'étaient pas expulsées; il a par la suite déclaré: «Même ceux à qui on a refusé tout cela n'ont pas été expulsés en fin de compte.»

● (2105)

En fait, très peu de gens sont renvoyés et cette approche frileuse à l'égard de l'expulsion se poursuit même sous la direction de l'actuel ministre. L'absence de contrôle des sorties et les sursis à l'exécution des ordonnances de renvoi de la CISR ont créé un système d'expulsion inefficace et inepte, qui impose une charge financière énorme aux Canadiens.

L'année dernière, la CISR, dans toute sa sagesse, a accordé 147 sursis conditionnels d'une période de 2 à 5 ans à des gens frappés d'une ordonnance de renvoi, mais ce qui est le plus inquiétant, c'est que 145 de ces 147 personnes avaient un casier judiciaire. Elles avaient été condamnées pour des infractions allant du trafic de drogues à l'homicide involontaire en passant par l'agression sexuelle.

Le fonctionnement de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié est une sinistre blague et, vu que nous recevons chaque année quelque 250 000 immigrants, le ministre devrait peut-être s'enquérir de la raison pour laquelle la CISR pense que les citoyens canadiens ont besoin de la compagnie de 145 criminels.

Récemment, la commission a accordé un sursis de cinq ans à un individu au casier judiciaire chargé, responsable de la mort d'une femme à Toronto, en avril. Aujourd'hui même, il y avait des funérailles à Toronto. On inhumait un agent de la police de Toronto qui avait été tué, pendant que son compagnon était blessé, lors d'un échange de coups de feu avec un individu dont la déportation avait été ordonnée il y a trois ans.